

Procès Verbal n°23 de la réunion du conseil d'administration du samedi 14 mars 2009

Réunion du conseil d'administration de l'association « Forestiers du Monde®-France »

Etaient présents,

En qualité de membres du bureau de l'association :

Christine CABASSY-BEYLI (Trésorière), Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale),
Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale),

En qualité d'adhérents :

Nelly OBSTETAR

Excusés en qualité de membres du bureau :

Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire),

Excusés en qualité de membres du conseil d'administration :

Pascal CHARGERRE, François DUGAST, Laurent GAUTHIER.

Lieu de réunion : Siège de Forestiers du Monde®-Meurthe et Moselle, 25 Allée du Saulx, 54524 LAXOU
(Meurthe et Moselle - France) Horaire : 20h30 – 24h00

1 - Approbation du procès verbal n°22 du 12 décembre 2008

2 – Remise en route du site Internet www.forestiersdumonde.org

3- Organisation du fonctionnement de l'association

4 - Adhésion à l'association « Forestiers du Monde® »

5 - Création de représentations intra nationales françaises

« Forestiers du Monde® - Bouches du Rhône »

« Forestiers du Monde® – Bourgogne »

6 - Politique générale en matière d'appui bénévole aux représentations géographiquement situées dans une zone sinistrée.

7 – Traduction des textes fondateurs de Forestiers du Monde® en anglais.

8 - Création forestière pédagogique bio diverse de Sakaraha (Madagascar). *Etat d'avancement.*

9 - Préparation de l'élection du second bureau de Forestiers du Monde® - France

10 – Projet de convention « Forestiers du Monde® – A l'Ecole de la Forêt ».

11 - Création forestière pédagogique bio diverse sur Pernand-Vergelesses (France). *Présentation.*

12 - Affiche départementale côte d'orienne « connaissance et protection du damier du frêne ».

13 – La semaine du bois. 9^{ème} édition. Participation de Forestiers du Monde®

14 - Date à inscrire sur votre agenda.

COTISATIONS 2009 : Forestiers du Monde® pense avant tout à ses membres !

Au regard de la situation économique, il est décidé, **au titre de l'exercice 2009**, de baisser la cotisation annuelle obligatoire de 25% et de la fixer à 15 € (au lieu de 20 €). Forestiers du Monde® entend ainsi contribuer à la réduction des dépenses de ses membres. Les membres sont invités à adresser dès à présent au siège 42 B Avenue Victor Hugo 21000 DIJON le chèque libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® » de leur cotisation 2009 d'un montant de 15 €. Les régularisations de cotisations 2008 peuvent être effectuées à cette occasion.

Au regard du caractère d'intérêt général de notre organisme, la **réduction fiscale** est égale à 66% des versements effectués selon l'article 200 du Code Général des Impôts. Ainsi pour 15 € de cotisation versée, vous pouvez bénéficier de 9,90 € de réduction fiscale ($10 \text{ €} \times 66\% = 9,90 \text{ €}$). Votre cotisation ne vous revient finalement qu'à 5,10 €. Un reçu pour « dons aux œuvres » permettant cette déduction fiscale sera émis uniquement sur demande expresse.

1 - Approbation du procès verbal n°22 du 12 décembre 2008.

Le procès verbal n°22 de l'assemblée générale du 12 décembre 2008 est approuvé sous réserve du changement de son intitulé officiel. Il s'intitule désormais « Procès verbal n°22 de la réunion du conseil d'administration du vendredi 12 décembre 2008 ».

2 - Remise en route du site Internet www.forestiersdumonde.org

Pascal OBSTETAR, co-président de Forestiers du Monde®-France et administrateur de notre site Internet (www.forestiersdumonde.org) avait décidé de son arrêt provisoire à compter du 19 novembre 2008 suite à la compromission de notre site par du phishing (Hameçonnage ou filoutage),

Cette réunion du conseil d'administration fut l'occasion de présenter le nouveau site Internet (nouveau portail), de prendre connaissance des nouvelles modalités de fonctionnement et de remettre en ligne quelques articles sachant que bon nombre d'entre eux sont perdus et devront donc être réécrits. Les adhérents de FDM sont naturellement invités à s'inscrire afin d'accéder aux menus réservés, à faire observer toute erreur, omission, à émettre toute suggestion et naturellement à faire parvenir tout projet d'article susceptible d'être publié.

3 – Organisation de la vie de l'association

Suite aux observations formulées par le ministère français de l'écologie au regard de notre dépôt de dossier en vue de l'obtention de l'agrément national pour la qualité d'association agréée pour la protection de la nature, agrément prévu par le code français de l'Environnement et dont l'instruction est reportée à l'exercice 2011, il convient de veiller à mieux distinguer les réunions du conseil d'administration des assemblées générales.

Les réunions du conseil d'administration régulièrement organisées au rythme de 2 ou 4 par an (au moins tous les six mois selon nos statuts) ont pour objectifs d'aborder les nouveaux dossiers, de faire état de l'avancement des dossiers en cours. Un tiers des membres du conseil d'administration doivent être présents pour valider nos décisions. Le procès verbal de la réunion du conseil d'administration s'intitule « Procès verbal de la réunion du conseil d'administration du JJ/MM/NNNN ». Il fait l'objet d'une diffusion à tous les adhérents.

L'assemblée générale au rythme d'une par an présente les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration. Le procès verbal de l'assemblée générale annuelle s'intitule « Procès verbal de l'assemblée générale de l'exercice NNNN ». Il fait l'objet d'une diffusion à tous les adhérents.

4 - Adhésion à l'association « Forestiers du Monde® »

Les adhésions des citoyens Martine BARDOT-VAUCOULON, David GUYADER et Guy VALLADE sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts.

Les nouveaux adhérents déclarent avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde® ».

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

5 – Création de représentations intra-nationales françaises

Approbation pour la création de la représentation départementale « Forestiers du Monde® – Bouches du Rhône ». David GUYADER est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Notification au préfet du département sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts.

Coordonnées : Forestiers du Monde® – Bouches du Rhône, Monsieur David GUYADER
Maison forestière de la Gardiole, Route départementale 559, 13260 CASSIS
Téléphone : 06 16 78 49 36
Adresse électronique : david.guyader@onf.fr

Approbation pour la création de la représentation régionale « Forestiers du Monde® – Bourgogne ». Jean-Noël CABASSY est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du

règlement intérieur. Notification au préfet de région sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts. Il s'agit ici de la régularisation de l'existence d'une représentation déjà en exercice, le siège fondateur de FDM étant en Bourgogne.

Coordonnées : Forestiers du Monde® – Bourgogne, Monsieur Jean-Noël CABASSY
42 B Avenue Victor Hugo, 21000 DIJON
Téléphone : 03 80 45 2 99
Adresse électronique : Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr

6 - Politique générale en matière d'appui bénévole aux représentations géographiquement situées dans une zone sinistrée.

Suite à la tempête KLAUS qui s'abattit dans le Sud-Ouest français le 24 janvier 2009, dévastant des zones entières de forêt, des bénévoles de Forestiers du Monde® ont fait état de leur souhait d'apporter sur site une aide ou un appui. Au regard de cette première demande formulée depuis la fondation de Forestiers du Monde® en 2003, il convient d'arrêter une politique générale sur ce sujet permettant d'élaborer un dispositif simple en mesure de répondre efficacement à cette situation. Ainsi, il est demandé aux représentations de Forestiers du Monde® géographiquement concernées par un tel phénomène de tempête impactant la population civile présente en zone forestière, de tenter par les moyens dont elles disposeront encore dans de telles circonstances d'informer le siège de Forestiers du Monde®, d'élaborer une proposition d'action (nature du chantier d'assistance proposé, modalités d'accueil) afin qu'il puisse organiser une éventuelle mission d'assistance en zone sinistrée. L'éventuelle mission d'assistance ainsi mise au point sera officiellement engagée par Forestiers du Monde®. Elle aura pour but d'apporter assistance à la population civile sinistrée, aux opérateurs publics et privés, et sera engagée prioritairement sur un ou plusieurs chantiers de dégagement d'arbres chablis, en vue du rétablissement des voies de circulation desservant les habitations ou les ouvrages publics (accès aux captages d'eau, accès aux lignes électriques, accès aux lignes téléphoniques, etc.).

7 – Traduction des textes fondateurs de Forestiers du Monde® en anglais.

Suite à un contact développé après l'envoi d'un guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble, luttons contre l'effet de serre », Madame Michelle BOMPOIS-COHEN, membre de l'association des traducteurs littéraires de France a proposé d'apporter une contribution à Forestiers du Monde® notamment par une traduction en langue anglaise sur la base d'une tarification à 0,08 centimes d'€ le mot. Ainsi pour traduire en anglais nos statuts (2849 mots), notre règlement intérieur (1261 mots) et notre charte déontologique (289 mots), le devis s'élève à 350 €. Ce devis est accepté. A noter qu'un autre devis élaboré par une traductrice assermentée de Dijon s'élevait lui à 500 €.

8 - Création forestière pédagogique bio diverse de Sakaraha (Madagascar). *Etat d'avancement.*

Au regard de l'instabilité politique de la Grande île, la mission malgache portée par Forestiers du Monde®-Aisne (Francine BIZON et Michel LE CORRE) est reportée. Le Conseil Régional de Bourgogne a également souhaité, pour la même raison, reporter son accord pour son appui financier.

9 - Préparation de l'élection du nouveau bureau de l'association pour la période 2009-2012

Afin de préparer l'élection du nouveau bureau (2009-2012) de l'association, dirigé à ce jour par une présidence collégiale, un appel aux candidats et candidates intéressés pour constituer le conseil d'administration est lancé auprès des adhérents. Les élections des membres du conseil d'administration se dérouleront à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Dans l'attente de toute nouvelle candidature (bienvenue), sont, dès à présent, volontaires pour constituer le nouveau conseil d'administration les membres suivants:

Nelly OBSTETAR, Christine CABASSY-BEYLI, Sylvie JOUVENCEAU, Pascal OBSTETAR, Jean-Noël CABASSY.

Les membres désireux de se présenter au Conseil d'Administration de Forestiers du Monde® sont invités à se faire connaître auprès du siège d'ici le jeudi 30 avril 2009, date de fin d'enregistrement des candidatures.

Les élections se dérouleront lors de l'assemblée générale ordinaire 2009, également journée de rencontre des familles. Un tel regroupement permettra aux membres présents de procéder au vote conformément aux dispositions statutaires. Un courrier sera également posté courant mai 2009 à destination de tous les adhérents afin qu'ils puissent adresser au siège par voie postale leur vote, sous pli cacheté. Ce pli qui contiendra votre vote ne sera ouvert qu'à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire.

10 - Projet de convention Opération interministérielle « A l'Ecole de la forêt » - Forestiers du Monde® pour coopérations nationale et internationale

A l'occasion de la préparation de la mission malgache, contact fut pris avec Monsieur le Ministre français de l'Education Nationale afin d'exposer le projet d'exportation sur Madagascar de l'opération interministérielle « A l'Ecole de la Forêt ». Cette opération fait d'ailleurs l'objet d'une présentation sur notre site Internet. Par courrier daté du 20 janvier 2009, le chef du cabinet du Ministre nous informe qu'il demande au Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie un examen attentif et bienveillant de notre mission malgache et de notre proposition de décliner localement l'opération « A l'Ecole de la Forêt ». Par ailleurs, le secrétariat national de l'opération « A l'Ecole de la Forêt » par courrier du 18 février 2009, nous demande de lui adresser une proposition de convention pouvant lier Forestiers du Monde® à l'opération. Un projet de convention a d'ores et déjà été élaboré et adressé par Forestiers du Monde® en réponse.

11 - Création forestière pédagogique bio diverse sur Pernand-Vergelesses (France).

A la demande de Madame Christine PERROT et Monsieur Sébastien DENIS, conseillers municipaux de Pernand-Vergelesses, une visite de terrain fut organisée samedi 10 janvier 2009 afin de découvrir le site à reboiser avec les élèves du R.P.I. Pernand-Vergelesses, Echevronnes et Magny les Villers et dresser une ébauche de programme d'actions à mettre en place en 2009 et sur l'année scolaire 2009-2010.

Le site retenu par la municipalité est la parcelle forestière 30 A, inscrite au Plan d'Aménagement de la commune. Au regard du régime forestier applicable sur cette parcelle, le projet de reboisement bio divers devra être adressé au service forestier local de l'Office National des Forêts territorialement compétent.

Il s'agit d'une parcelle d'une trentaine d'ares (surface précise à mesurer ultérieurement par relevé GPS), en pente forte, exposée à l'Ouest, sur laquelle une coupe quasi rase de Pins a été effectuée récemment. Il subsiste aujourd'hui quelques gros Pins et une régénération de feuillus divers tend à s'installer naturellement. Elle borde la route goudronnée qui conduit au plateau de Frétille, très fréquenté par les promeneurs.

L'objectif de l'opération pédagogique est de mettre en valeur ce coteau en regarnissant avec la plus grande diversité possible d'essences feuillues, à vocation sylvicole et paysagère (liste des essences possibles à définir ultérieurement), à faible densité. Il est également évoqué le projet de travailler dès à présent au remplacement des pins situés au centre du plateau de la Frétille juste autour de la maison en bois. L'idée de la plantation d'un collectif forestier bio divers est avancée (environ 80 à 90 plants d'arbres et arbustes).

12 - Affiche départementale côte d'orienne « connaissance et protection du damier du frêne ».

Le conseil général de Côte d'Or par courrier du 17 février 2009 nous informe que notre demande d'appui financier à hauteur de 1 000 € sera examinée lors de la session de printemps 2009.

13 – La semaine du bois. 9^{ème} édition. Participation de Forestiers du Monde®

La neuvième édition de la semaine du bois aura lieu en France du mercredi 13 au dimanche 17 mai 2009. Forestiers du Monde® – Côte d'Or propose à ce titre aux citoyens intéressés (enseignants et élus principalement) dimanche 17 mai en matinée la découverte des créations forestières pédagogiques biodiversées réalisées depuis 2003 en Côte d'Or dans le cadre de l'opération interministérielle « A l'Ecole de la Forêt ».

14 - Date à inscrire sur votre agenda :

1- Vendredi 19 juin 2009 : Assemblée générale annuelle 2009 au siège de FDM-France (20h00-22h00)
2 - La rencontre familiale annuelle 2009 initialement programmé dimanche 21 juin 2009 est annulée (le site envisagé est indisponible). Une animation sera proposée aux adhérents et aux familles en septembre 2009.